

GUIDE JURIDIQUE

DES CHATS ET DES CHIENS AU QUÉBEC

Communauté Droit animalier Québec – DAQ
en collaboration avec l'Université d'Ottawa, section de droit civil



ÉTÉ 2021





QUELQUES MOTS SUR LA COMMUNAUTÉ DAQ

La mission du DAQ

La *Communauté Droit animalier Québec – DAQ* est un organisme de bienfaisance voué à l'avancement du droit animalier au Québec. Le DAQ constitue un regroupement de professionnels, d'experts et de membres de la communauté québécoise ayant un intérêt particulier pour le droit animalier et l'éthique animale au Québec. Cet organisme a pour mission :

- 1) **Faire respecter l'application et l'exécution des lois existantes** afin d'assurer la protection, le bien-être, la sécurité et la santé des êtres animaux et ce, en offrant aux membres de la collectivité un service d'encadrement et de consultation;
- 2) **Éduquer et sensibiliser le public, les organismes sans but lucratif et les institutions œuvrant auprès des êtres animaux** sur la responsabilité collective imposée par le législateur découlant du nouveau statut juridique de l'être animal au Québec et aux enjeux éthiques et juridiques reliés notamment aux activités d'agriculture et de recherche scientifique, aux êtres animaux captifs utilisés pour le divertissement et leur fourrure;
- 3) **Promouvoir l'éducation en matière de développement du droit animalier** afin de permettre l'identification des besoins essentiels des êtres animaux et les meilleures pratiques visant à prévenir la maltraitance, les abus, les lésions, la douleur, l'anxiété et la souffrance des êtres animaux. Le DAQ offre ainsi de la formation et de l'enseignement clinique aux étudiants de la communauté universitaire et aux stagiaires en droit afin d'acquérir les compétences juridiques et éthiques pour l'exercice de la profession d'avocat en droit animalier au Canada.

Les interventions juridiques et communautaires du DAQ ont ainsi pour **but de protéger et de défendre les êtres animaux au Québec**, incluant ceux qui sont domestiqués, utilisés dans l'élevage industriel, ceux de la faune et les êtres animaux exotiques.

BUT DU GUIDE JURIDIQUE

Ce guide vise à renseigner les citoyens et citoyennes du Québec sur leurs droits, leurs obligations et leurs responsabilités envers les chats et les chiens en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.

Ce document de vulgarisation juridique sur les chats et les chiens est une première au Québec et il constitue une contribution importante à l'éducation citoyenne en la matière.

Les bénéficiaires de ce *Guide juridique* sont les propriétaires et gardiens d'êtres animaux, les locateurs et locataires de logements, les refuges, les OSBL spécialisés dans la protection des êtres animaux, les animaleries, les adoptants qui consultent les réseaux sociaux ainsi que toutes personnes ayant un intérêt à ce que les lois sur le bien-être des êtres animaux soient correctement appliquées au Québec.

LE NOUVEAU STATUT JURIDIQUE DES ÊTRES ANIMAUX AU QUÉBEC

COMMUNAUTÉ DROIT ANIMALIER QUÉBEC



LA LOI SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DES ANIMAUX — Loi BÊSA

En 2015, une nouvelle loi, la *Loi sur le bien-être et la sécurité des animaux* (« Loi BÊSA »), a été adoptée. Elle vise notamment les êtres animaux domestiques de compagnie tels que les chats et les chiens. Cette loi oblige, entre autres, tout propriétaire ou toute personne ayant la garde à prendre soin de son chat ou chien et à ne pas compromettre son bien-être et sa sécurité. Si ces personnes ne respectent pas ces obligations, des sanctions sont prévues par la loi. Par exemple, un propriétaire qui abandonne son être animal est passible d'une amende minimale de 2 500 \$.

Vos responsabilités et vos devoirs en tant que propriétaire ou gardien d'un être animal sont expliqués plus en détail dans la *section 3 de ce Guide*.

Comment définir la *sentience* de l'être animal et ses impératifs biologiques?

La *sentience* des êtres animaux renvoie, entre autres, au fait qu'ils ressentent des choses, contrairement à un bien, comme une chaise. Ils ressentent du contentement, de la douleur, du stress, de l'anxiété, etc.

En 2019, le terme « sentience » est intégré dans le dictionnaire Larousse et se définit comme suit :

« Pour un être vivant, capacité à ressentir les émotions, la douleur, le bien-être, etc., et à percevoir de façon subjective son environnement et ses expériences de vie. »

Quant aux *impératifs biologiques* des êtres animaux, il s'agit de leurs besoins essentiels de nature physique, physiologique et comportemental, comme se nourrir, boire de l'eau, posséder un abri, socialiser avec des êtres humains et d'autres êtres animaux.

Qu'est-ce que le bien-être et la sécurité de l'être animal ?

Quand nous ne respectons pas les impératifs biologiques du chat et du chien, nous compromettons alors leur bien-être et leur sécurité.

Qu'est-ce que cela signifie exactement?

Cela veut dire que si, par exemple :

- vous n'offrez pas une quantité d'eau ou de nourriture suffisante à votre chat ou chien;
- vous abandonnez votre être animal;
- vous soumettez l'être animal à de l'abus ou un mauvais traitement;
- vous ne lui offrez pas les soins de santé nécessaires lorsqu'il est blessé, malade ou souffrant;

vous êtes en train de compromettre son bien-être et sa sécurité et vous êtes en violation de la *Loi BÊSA*.

De lourdes sanctions pourraient vous être imposées.

NORME

COMPORTEMENTALE

Agir de façon compatible avec la *sentience* et les *impératifs biologiques* des êtres animaux

ART. 898.1 CODE CIVIL DU QUÉBEC

En décembre 2015, un nouveau statut juridique de l'être animal a été reconnu à la suite de l'adoption de l'article 898.1 du *Code civil du Québec* : l'être animal n'est plus un bien, il est un être doué de sensibilité (*sentience*) et il possède des impératifs biologiques. Cet article exprime ainsi une *norme comportementale* selon laquelle tout le monde a une obligation d'agir avec respect envers les êtres animaux (voir l'arrêt de la Cour d'appel de Montréal [Road to Home Rescue c. Ville de Montréal](#) rendu en 2019).

Autrement dit, il s'agit d'une norme qui dicte les agissements du citoyen à l'égard des êtres animaux et ce, de façon compatible avec les deux principes généraux en droit animalier — la *sentience* et les *impératifs biologiques*.

Bien que les dispositions législatives sur les biens continuent de s'appliquer aux êtres animaux, l'article 898.1 du Code civil du Québec n'est pas un énoncé symbolique. En réalité, il impose un devoir de conduite applicable à tous lors de leurs interactions avec les êtres animaux.



Quels types de sanctions?

- vous pourriez devoir payer une amende;
- le chat ou le chien pourrait être confié à un refuge ou à une autre personne;
- une interdiction de posséder un chat ou un chien pourrait être imposée.



JE NE SUIS PAS UN BIEN !

OBLIGATIONS CHATS ET CHIENS
LOI BÉSA
SÉCURITÉ
NORME COMPORTEMENTALE

PROTECTION
BIEN-ÊTRE
898.1 CCQ

LOI BÉSA
Ø UN BIEN
PROTECTION 898.1 CCQ

LOI BÉSA
ÉTRES ANIMAUX
BIEN-ÊTRE
OBLIGATIONS
SANTÉ
SOINS
CHATS

NORME COMPORTEMENTALE
CODE CIVIL DU QUEBEC
BESOINS ESSENTIELS
SENTIENCE
Ø UN BIEN
PROTECTION ÉTRES ANIMAUX
Pour un être vivant, capacité à ressentir les émotions, la douleur, le bien-être, etc., et à percevoir de façon subjective son environnement et ses expériences de vie.

Schéma 1: Sarah-Isabelle AVRIL, *Nuage de concepts reliés au nouveau statut juridique des êtres animaux au Québec*, Montréal, Communauté DAQ, 2021

SAVIEZ-VOUS QUE...?
JE NE SUIS PAS
UN BIEN !

Il y a un règlement assurant la sécurité et le bien-être des chats et des chiens: le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens.

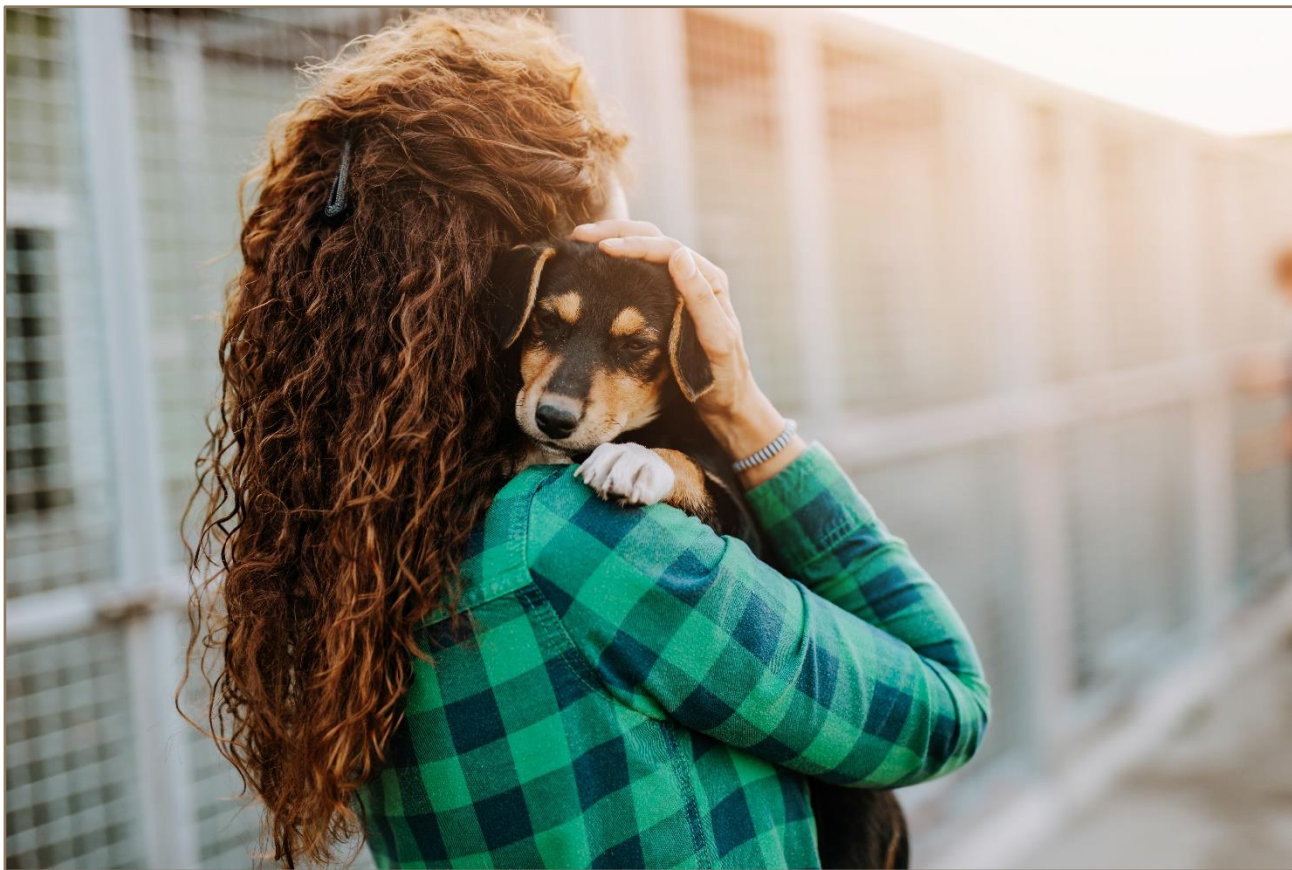


ADOPTER UN CHAT OU UN CHIEN

AUPRÈS D'UN REFUGE, D'UNE ANIMALERIE, D'UN ÉLEVEUR OU D'UN PARTICULIER :
COMMENT FAIRE LE BON CHOIX ?

— ADOPTION AUPRÈS D'UN REFUGE DE CONFIANCE

Lisez la [CAPSULE n° 63 du DAQ](#) pour de plus amples informations.



Un refuge animalier est une structure permettant l'accueil inattendu de chats, de chiens ou autres êtres animaux domestiques perdus, abandonnés par leur gardien ou nés dans la rue.

ATTENTION !

Au Québec, il existe une multitude de groupes ou d'organisations s'identifiant comme refuge pour les êtres animaux domestiques. *Savez-vous reconnaître ceux qui agissent en conformité aux lois et règlements?*

CONSEILS DE PRUDENCE

Indices révélant que le chien que vous souhaitez adopter est victime d'un enlèvement

[COMMUNAUTÉ DAQ](#)

- aucune information sur les parents du chiot
- aucun carnet de santé
- aucune preuve de tests de santé
- aucun contrat d'adoption par écrit
- aucune médaille ni enregistrement auprès de la municipalité
- aucune donnée sur le transfert d'enregistrement de la micropuce
- absence d'un lieu d'affaires ou d'une certification
- aucun enregistrement auprès du Registraire des entreprises à titre d'éleveur familial
- demande d'un dépôt par virement sans preuve écrite :
 - du versement
 - d'un contrat signé

Prenez soin de faire toutes les vérifications nécessaires avant d'adopter un être animal de compagnie sur les sites Internet.

☑ LA FORME JURIDIQUE

Normalement, un refuge est enregistré comme « personne morale sans but lucratif », c'est-à-dire qu'il est un **organisme sans but lucratif** (OSBL).

Il peut même parfois être enregistré comme **organisme de bienfaisance**. Il est important de savoir que ce n'est que sous cette forme juridique qu'il pourra émettre des reçus pour fins d'impôt aux donateurs. Il est aussi enregistré auprès de [Revenu Québec](#), puisqu'il doit produire une déclaration de revenus.

- Pour vérifier la constitution d'une organisation, rendez-vous sur le [site web du Registraire des entreprises](#).
- Pour vous assurer que l'organisme auquel vous souhaiteriez faire un don est enregistré comme organisme de bienfaisance, consultez la [liste des organismes](#) accessible dans le site du gouvernement du Canada.

☑ LES PERMIS

La Loi BÉSA¹ ainsi que son *Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens*² établissent certaines règles encadrant la garde des chats et des chiens. Le *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (MAPAQ) est responsable de leur application.

Un refuge ayant la garde de 15 chats ou chiens et plus doit détenir un **permis** émis par le MAPAQ. Il en est de même lorsqu'un refuge souhaite transférer un être animal vers un nouveau lieu de garde.

L'organisme doit également posséder les permis nécessaires émis par la **ville ou municipalité** où il opère ses activités.



☑ **LES INSTALLATIONS ET LE MODE OPÉRATIONNEL**

Un refuge dispose généralement d'un bâtiment qui consiste en un lieu d'hébergement physique dont l'adresse est publique pour permettre aux adoptants de visiter l'établissement et de rencontrer l'être animal mis en adoption. En général, un refuge :

- ⇒ a une main-d'œuvre principalement constituée de bénévoles;
- ⇒ dépend essentiellement des contributions (dons) de la population ou d'ententes avec des villes ou municipalités pour agir comme contrôleur animalier;
- ⇒ a une entente avec un médecin vétérinaire, ou une clinique, afin de fournir les soins de santé aux êtres animaux, conformément au guide « Normes pour les refuges d'animaux de compagnie » de l'*Ordre des médecins vétérinaires du Québec* (OMVQ)³;
- ⇒ procède à la stérilisation de l'être animal avant sa mise en adoption;
- ⇒ fournit le carnet de santé de l'être animal et les factures émises par le médecin vétérinaire à l'adoptant;
- ⇒ conclut des contrats d'adoption écrits.

IMPORTANT !

Renseignez-vous sur un refuge avant de l'encourager financièrement ou d'y adopter un être animal.



Un REFUGE DE CONFIANCE :



- ✓ ne menace pas les citoyens ou les organisations de défense des êtres animaux;
- ✓ ne demande pas de verser de l'argent sans vous avoir permis de rencontrer l'être animal en adoption et avoir conclu un contrat écrit;
- ✓ ne place pas d'annonces sur les plateformes de petites annonces en ligne;
- ✓ ne fait pas de pression pour que vous envoyiez de l'argent rapidement ni pour que vous adoptiez sur-le-champ;
- ✓ n'utilise pas de photos copiées sur Internet⁴;
- ✓ ne procède pas à la livraison de l'être animal;
- ✓ ne met pas en adoption des chiots provenant d'éleveurs;
- ✓ ne recherche pas de familles d'accueil pour y faire de la reproduction;

SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouvez faire une recherche sur le site web du MAPAQ pour savoir si un [refuge possède les permis nécessaires](#) ou pour vérifier si un [refuge a contrevenu à la Loi BÉSA](#) au cours des 24 derniers mois. Au-delà de ce délai, il est nécessaire de produire une [demande d'accès à l'information](#) au MAPAQ.

ADOPTION DANS UNE ANIMALERIE



Les êtres animaux qui sont offerts à l'adoption dans les animaleries sont nés et ont été élevés dans différents endroits avant d'être confiés à l'animalerie. Certaines animaleries offrent des êtres animaux élevés dans des conditions de vie non conformes à la Loi BÉSA, par exemple :

- ☑ sans accès à suffisamment d'eau et de nourriture;
- ☑ dans des conditions insalubres;
- ☑ isolés de tout contact avec l'extérieur et d'autres êtres animaux domestiques ou êtres humains.

Il y a des endroits où les femelles sont forcées de donner naissance de façon excessive, et ce, jusqu'à leur épuisement.

De telles conditions peuvent avoir des conséquences graves pour l'être animal, qui peut développer d'importants troubles de santé et de comportement.





SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Certains endroits au Québec, dont la ville de Montréal, permettent aux animaleries d’offrir des êtres animaux en adoption seulement si ces êtres proviennent de refuges.

Avant d’adopter un être animal dans une ANIMALERIE, il est donc important de bien vous informer sur ses origines et les conditions dans lesquelles il est né et a été gardé, notamment :

- ☐ sa provenance :
 - vient-il d’un ÉLEVAGE ou d’un REFUGE? lequel?
 - qui sont ses parents, s’ils sont connus?
- ☐ où a-t-il vécu jusqu’à présent?
- ☐ quel niveau de socialisation lui a-t-on offert?
- ☐ quel est son état de santé?
- ☐ a-t-il des antécédents familiaux?



— COMMENT CHOISIR UN ÉLEVEUR ?

ATTENTION À LA FRAUDE

En premier lieu, dans le cas d’un être animal de race pure, assurez-vous que l’éleveur est enregistré auprès du *Club canin canadien (CCC)* ou auprès de l’*Association féline canadienne (AFC)*. Consultez leurs pages web pour trouver des éleveurs certifiés dans les régions du Québec⁵ :



- ↗ [Liste des chiots/Puppy List](#) (CCC)
- ↗ [Éleveurs/Breeders](#) (AFC)

Il est aussi important de vérifier si la personne qui offre l’être animal en adoption est enregistrée auprès du [Registraire des entreprises du Québec](#) à titre d’éleveur familial.

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Vous pouvez vérifier si le tribunal a déclaré l’éleveur coupable d’une infraction à la Loi BÊSA sur le site du [MAPAQ](#).



! ATTENTION aux éleveurs qui mettent en adoption *un chiot de moins de 8 semaines*.

Les êtres animaux doivent passer suffisamment de temps avec leur mère et avoir été socialisés avec d’autres êtres animaux pendant une bonne période avant d’être adoptés.⁶



! ATTENTION aux éleveurs qui refusent de vous montrer le lieu où vit l’être animal ou qui ne vous posent aucune question concernant vos aptitudes à répondre à ses besoins.

Obtenez le plus d’information possible auprès de l’éleveur sur l’état de santé de l’être animal, ses antécédents familiaux, sa provenance, ses conditions de vie, les moyens de socialisation offerts aux chatons ou chiots de la portée, etc.¹

ATTENTION

! Refusez de signer un contrat d’adoption qui prévoit l’échange de votre chaton ou chiot qui tombe malade par un autre en santé. *Exigez une clause où l’éleveur doit vous rembourser les frais de santé⁷.*



Il est essentiel que le contrat d’adoption contienne des dispositions sur la santé de l’être animal, par exemple en cas de maladies infectieuses et génétiques.⁸ Pour de plus amples informations sur le choix d’un éleveur responsable, nous vous invitons à *cliquer* sur l’icône suivante :



Devenir famille d'accueil pour un REFUGE

La famille d'accueil d'un être animal de refuge a pour principale vocation de **s'assurer du bien-être de l'être animal en attente de sa famille permanente**. Elle n'a aucune visée commerciale.

Cet engagement :

- ▶ requiert d'offrir stabilité, confort, sécurité, socialisation et affection à l'être animal;
- ▶ s'accompagne du soutien d'une équipe qui œuvre dans l'intérêt de l'être animal;
- ▶ n'implique pas la prise en charge des frais de vétérinaire (qui sont la responsabilité du refuge);
- ▶ exclut totalement la reproduction à des fins lucratives (l'être animal est déjà stérilisé);
- ▶ permet de libérer des places en refuge et ainsi de sauver plus d'êtres animaux;
- ▶ offre les meilleures conditions de vie temporaires à l'être animal qui attend son foyer pour la vie.



Devenir famille d'accueil pour un ÉLEVAGE À VISÉE COMMERCIALE

Les **chiennes dédiées à la reproduction** ne sont pas toutes sous la garde de l'éleveur ou du particulier qui en tire des revenus. Certaines chiennes peuvent être **confiées à une famille d'accueil**.

Les responsabilités de la famille d'accueil doivent être établies dans un contrat écrit. Les familles d'accueil doivent être conscientes de la portée de cet engagement. Souvent, ce n'est qu'une fois le contrat signé qu'elles en mesurent les limitations et implications.



En général, la famille d'accueil :

- ☐ est responsable des frais de vétérinaire (l'éleveur paie parfois les coûts de nourriture);
- ☐ doit, à plusieurs reprises, au fil des gestations, remettre la chienne à l'éleveur pour plusieurs mois;
- ☐ est souvent séparée de la chienne pendant les premières années;
- ☐ peut, tout comme la chienne, développer des liens profonds et souffrir de ces multiples séparations;
- ☐ peut habituellement adopter la chienne sans frais, une fois que celle-ci ne peut plus avoir de portées (ou devient stérile);
- ☐ n'est pas considérée comme étant la famille première de l'être animal;
- ☐ ne figure pas sur les certificats d'adoption, d'enregistrement, etc.;
- ☐ n'a aucun droit de regard sur les portées. (p. ex. elle pourrait avoir des soucis concernant la santé ou le comportement de l'être animal);
- ☐ doit souvent déboursier pour les soins que nécessite la chienne;
- ☐ doit savoir que la reproduction augmente le risque d'atteinte à la santé de la chienne (éclampsie, tumeurs mammaires, ...) et vieillit celle-ci prématurément.

S'INFORMER

AVANT
DE SIGNER

Après la signature d'un contrat, des problèmes de santé ou émotifs chez la chienne, ou juridiques, peuvent émerger. La famille d'accueil, qui connaît, aime et côtoie la chienne de près, peut les déceler mieux que l'éleveur ou le particulier.

À première vue, le contrat peut sembler convenable et même attrayant. Cependant, les contraintes et obligations qu'il prévoit ne doivent pas être prises à la légère. Les différends ne sont pas rares entre la famille d'accueil et l'éleveur ou le particulier, et ils risquent d'affecter la santé et le bien-être de la chienne. **Il est donc fortement recommandé [d'obtenir de l'information juridique avant de signer le contrat](#)**, et ce, pour assurer une vie sans souci à la chienne et à sa famille, d'accueil et permanente.



MISE EN ADOPTION PAR LES PARTICULIERS

— ENJEUX À SURVEILLER



Vous courez plusieurs risques quand vous adoptez un être animal auprès d’une autre personne trouvée par le biais des réseaux sociaux ou sur une plateforme de petites annonces¹², notamment :

- ▶ le risque d’être victime de fraude, le risque d’adopter un être animal;
 - ⇒ enlevé,
 - ⇒ importé illégalement,
 - ⇒ dans le cas du chien, provenant d’une « [usine à chiot](#) »,
- ▶ les risques liés à l’absence de documents relatifs à la provenance ou à la santé de l’être animal;
- ▶ le risque de ne pas pouvoir retrouver la personne en cas de problèmes avec l’être animal;
- ▶ l’ambiguïté quant au contenu de votre entente en l’absence de contrat écrit.



Il faut demeurer prudent et vigilant face aux arnaques des petites annonces en ligne, puisqu’il peut y avoir des fraudes lors de l’adoption d’un chiot ou d’un chaton.



Comme pour toute autre adoption, il est important de bien s’informer sur la provenance et les conditions de vie passées du chat ou du chien avant de procéder à son adoption. Voir la [section n° 6](#) du Guide abordant la problématique sur les chats errants au Québec.

Comme exposé précédemment, plusieurs enjeux reliés aux adoptions auprès des animaleries et des « éleveurs improvisés et malhonnêtes »¹³ œuvrant sur les réseaux sociaux¹⁴ peuvent être soulevés. Le porte-parole du Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu explique d’autres enjeux sur le plan financier :

N’oubliez pas de visiter en personne les **refuges** de votre municipalité ou ville. Vous pouvez ainsi éviter plusieurs de ces enjeux en évitant de faire appel aux petites annonces en ligne et aux réseaux sociaux.

« Les fraudeurs vont même jusqu’à demander des pièces d’identité avec des numéros de permis de conduire, numéro d’assurance maladie [ce qui mène même à des vols d’identité]. Par la suite, pour l’animal qui devait être gratuit, les gens se trouvent à payer plusieurs frais, soit des frais de transport, des frais de permis, des frais de vaccin pour assurer l’arrivée de l’animal dans la nouvelle famille, mais finalement, l’animal n’existe pas. »¹⁵

